

ARRETE DU 26 JANVIER 2022

Honoraires de transaction :

Prix Hors Honoraires

Jusqu'à 29.999 € :	forfait 3.000 €
De 30.000 à 69.999 € :	10%
De 70.000 à 139.999 € :	forfait 7.000 €
De 140.000 à 284.999 € :	5 %
De 285.000 à 800.000 € :	4 %
Au-dessus de 800.000 € :	3,5 %

Honoraires Agence TTC maximum

Du prix de vente à la charge de l'acquéreur ou selon les prévisions du mandat.

Honoraires de location :

Deux mois de loyers hors charges. Honoraires partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire conformément aux dispositions de la Loi du 6 juillet 1989. Quote-part honoraires à la charge du locataire plafonnée à 13€/m² en zone tendue et 11 €/m² en zone non tendue.

Honoraires de gestion locative :

7.20 % du loyer et charges – A la charge du propriétaire bailleur.

Honoraires de Syndic :

0 à 10 lots : forfait 3.500,00 €
11 à 20 lots : 350,00 € / lot
21 lots et plus : 320,00 € / lot.

Ces prix s'entendent TVA incluse au taux en vigueur de 20,00%